

Mémoire No 226 – Février 2026

# Pourquoi l’Afrique doit prendre les rênes de la gouvernance des géants technologiques mondiaux

Andrew Heffernan

## Points principaux

- L’Afrique a une occasion de développer des cadres de gouvernance qui répondent à ses propres besoins, et servent de modèles pour d’autres régions. Les géants technologiques mondiaux exploitent souvent les ressources en données de l’Afrique sans les réinvestir vraiment.
- Bien qu’il y ait un consensus mondial concernant la nécessité d’avoir un règlement, de nombreux pays n’ont pas pu vouloir agir, ou ont refusé de le faire; résultat : de nombreux pays africains peuvent facilement devenir des victimes des pratiques incontrôlables de ces sociétés.
- Il faut que l’Afrique établisse un système réglementaire unifié dans le cadre de l’Union africaine qui soit axé sur la protection des renseignements personnels, la cybersécurité et la responsabilité corporative pour faire en sorte que les écosystèmes numériques profitent aux populations locales et réduisent l’exploitation des données.
- La promotion de la connectivité numérique, le renforcement des écosystèmes technologiques locaux et l’appui de l’innovation pourraient permettre à l’Afrique de réduire sa dépendance envers les géants technologiques étrangers, de favoriser son développement économique et de contribuer à bonifier son pouvoir de négociation sur la scène mondiale.

---

## Introduction

Ces dernières années, l’explosion des géants technologiques américains comme Google, Meta (auparavant Facebook), Amazon, Apple et Microsoft a refaçonné la façon dont le monde interagit, communique et consomme. Ces entreprises détiennent maintenant une immense puissance et une influence incommensurable sur les économies, les systèmes politiques, les sociétés et les vies. Cependant, comme elles continuent de s’étendre, on assiste à un consensus croissant concernant la nécessité d’avoir un cadre réglementaire complet pour gouverner leurs activités (Khanal, Zhang et Taihagh, 2025). Or, bien que de très nombreux intervenants reconnaissent la nécessité d’avoir un règlement, de nombreuses nations puissantes n’ont soit pas voulu soit pas pu réglementer efficacement ces entreprises (Lindman, Makinen et Kasanen, 2023). Bien que l’Afrique soit souvent mise en marge de la conversation mondiale sur la gouvernance technologique, elle occupe une position unique pour devenir un chef de file de la création d’un cadre de gouvernance qui desserve mieux non seulement son continent, mais aussi le monde.

L’auteur de ce mémoire fait valoir que le manque relatif de bénéfice direct que l’Afrique obtient des géants technologiques, en sus des coûts énormes qui lui ont été infligés, ainsi que l’influence croissante de ce continent sur l’économie numérique constituent une occasion unique pour l’Afrique de prendre les rênes de cette

---

## À propos de l'auteur

**Andrew Heffernan** est un agrégé du CIGI. Il est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université d'Ottawa, où il est professeur à temps partiel spécialisé en relations internationales et en politique comparée. Il remplit également les fonctions d'associé (climat) auprès du Laboratoire de l'intégrité de l'information et est un ancien boursier en recherches postdoctorales du Centre numérique de la politique au CIGI. Andrew participe activement à l'avancement des connaissances en enseignement et en apprentissage, et a aussi été le président d'ISA-Canada et de l'Emerging Scholars Network de l'African Studies Association.

sphère d'influence. Il explore les raisons pour lesquelles les cadres réglementaires mondiaux actuels sont insuffisants et comment l'Afrique peut devenir un chef de file du développement d'un système réglementaire adapté aux besoins et aux valeurs propres à son continent. De plus, il discute de la façon dont le leadership de l'Afrique dans la gouvernance technologique mondiale pourrait servir de modèle pour d'autres régions et contribuer à un ordre mondial plus équilibré.

---

## L'ascension des géants technologiques et leurs problèmes de gouvernance

Au cours des deux dernières décennies, les entreprises technologiques les plus puissantes du monde ont cru à un rythme sans précédent : au départ jeunes pousses, elles sont devenues aujourd'hui des conglomérats multinationaux mondialement influents (Ovide, 2021). Certains géants technologiques comme Google, Meta, Apple, Amazon et Microsoft ne sont pas de simples entreprises : ils jouent maintenant un rôle central dans l'économie mondiale. Comme ils dominent la publicité numérique, l'infonuagique, le commerce électronique et les médias sociaux, ils contrôlent d'importantes portions de l'espace numérique. Grâce à leurs vastes bases d'utilisateurs et à leur influence croissante, ils ont le pouvoir de modeler le comportement des consommateurs, de dicter la circulation de l'information et d'influencer la sphère politique (Nielsen et Ganter, 2022). Or, ce pouvoir va bien au-delà des limites corporatives traditionnelles et viole parfois la souveraineté nationale.

En dépit de leur influence, nombre de ces entreprises font face à des règlements insuffisants et non uniformes dans le monde entier. Il y a de nombreuses raisons à ce manque d'intervention réglementaire.

Dans certains cas, les gouvernements craignent de réglementer des entreprises technologiques américaines à cause des pressions des États-Unis, de la demande de leurs populations locales, de la rapidité du changement et de la complexité des défis ou d'un manque de capacité réglementaire/politique, entre autres problèmes (Qu, Simes et O'Mahony, 2017). Cette réticence a aussi été exacerbée par la deuxième présidence de Donald Trump, qui a été marquée, entre autres, par des attaques assez directes contre ces règlements émis par des pays du monde entier, amis ou ennemis (Sweney, 2025). C'est pourquoi de nombreux pays hésitent à remettre trop agressivement en question les pratiques des grandes entreprises technologiques par crainte d'étouffer leur croissance économique, de perdre leur avantage concurrentiel technologique ou de faire l'objet de la colère de Trump et de son approche de plus en plus intolérante du commerce mondial (Alonso-Trabanco, 2025). De plus, dans de nombreux cas, les gouvernements et leurs citoyens considèrent que ces entreprises sont essentielles à la prospérité et à la sécurité nationale (Cronin, 2023).

Cependant, l'ascension de géants technologiques mondiaux a aussi créé d'importants problèmes, particulièrement en termes de protection des renseignements personnels, de monopoles commerciaux, de souveraineté des données et de répercussions éthiques des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle. Ces défis ont suscité des appels croissants à une plus grande réglementation et à une meilleure responsabilisation, surtout que ces entreprises influencent non seulement des systèmes économiques, mais aussi des normes culturelles et des processus politiques (Parramore, 2023).

Des intérêts concurrents aux tentatives de gouverner les géants technologiques posent problème à de nombreux États : la gouvernance réelle soulève effectivement d'autres problèmes, même lorsqu'il y a une réelle volonté d'agir. L'envergure mondiale des activités de ces entreprises technologiques intensifie les difficultés qui s'opposent à l'établissement d'un cadre réglementaire efficace. Des entreprises technologiques œuvrent dans tous les pays, et la réglementation de leurs activités nécessite souvent une coopération internationale (Simpson et Conner, 2021). Malheureusement, l'atteinte d'un consensus mondial s'est révélée évasive, car les pays accordent souvent la priorité à

leurs intérêts économiques ou craignent les répercussions économiques de ces puissantes corporations multinationales et du gouvernement américain, surtout sous Trump, à leur encontre.

La gouvernance des géants technologiques a été un problème majeur dans les pays développés; cependant, c'est dans le Sud, surtout en Afrique, que le besoin de réglementation est le plus criant (Musoni, 2024). Comme l'Afrique est un marché de consommation croissant de services numériques et l'un des principaux acteurs de l'économie numérique mondiale, elle est disproportionnellement touchée par le manque de règlement efficace de ces entreprises (Okolo, 2023). Contrairement à certaines nations développées qui tirent des profits considérables de ces entreprises (bien qu'il reste à déterminer s'il s'agit d'un bénéfice net), l'Afrique a, en grande partie, été laissée en marge de l'économie mondiale suscitée par la technologie. Cette réalité est en partie due à son infrastructure limitée, à son faible investissement dans l'innovation et à son exclusion systémique des discussions sur la gouvernance de la technologie mondiale, où ses perspectives et ses besoins sont souvent ignorés par les grandes puissances. Résultat : le continent est souvent obligé d'accepter des décisions mondiales prises en Europe, aux États-Unis ou en Chine (Soulé, 2023). Cette position marginale fait que les pays africains sont vulnérables aux conséquences des comportements non contrôlés des entreprises technologiques.

---

## La position unique de l'Afrique : possibilités et défis

Les États africains constituent un contraste saisissant par rapport à de nombreux pays développés lorsqu'il s'agit de la réglementation et de la gouvernance des géants technologiques mondiaux. Bien que de nombreux pays puissants soient investis dans le maintien d'un certain niveau de dépendance envers ces entreprises en raison de leurs contributions économiques, l'expérience de l'Afrique a été remarquablement différente. Pour la plupart, les nations africaines ne reçoivent pas les mêmes avantages des entreprises technologies mondiales. L'économie numérique du continent

croît rapidement, mais les bénéfices demeurent disproportionnellement concentrés dans les mains de géants technologiques américains au lieu d'être réinvestis localement (Tafese, 2022). Des entreprises comme Google, Meta et Amazon dominent le paysage numérique de l'Afrique, mais comme la majorité des profits générés par ces entreprises sont extraits et réinvestis ailleurs, il ne reste aux pays africains que peu de contrôle sur les données et l'infrastructure numérique à l'intérieur de leurs propres frontières (Mano, 2022).

L'une des principales raisons de la position relativement faible de l'Afrique est la façon dont ces entreprises ont façonné l'écosystème numérique du continent. Bien que l'Internet soit devenu plus largement accessible, nombre de pays africains demeurent aux stades précoces du développement numérique (Oloyede et coll. 2023). Sur la majeure partie du continent, l'infrastructure d'Internet est encore sous-développée, et l'accès en ligne demeure coûteux et peu fiable pour une grande partie de la population. Résultat : nombre d'Africains dépendent de services offerts par des géants technologiques mondiaux comme Google et Meta pour accéder à l'information, aux relations sociales et au commerce électronique. Le Forum africain de la concurrence a indiqué en 2024 que Google a *de facto* le monopole en Afrique, avec plus de 90 % des parts de marché de l'utilisation des moteurs de recherche (Forum africain de la concurrence, 2024). De même, la part du marché des médias sociaux détenue par Facebook a poursuivi son ascension générale sur le continent pour se situer à juste un peu moins de 85 %, toutes les autres plateformes représentant seulement environ 15 % du marché<sup>1</sup>.

En même temps, le manque de réglementation a permis à ces entreprises d'exploiter les vastes ressources de données de l'Afrique avec peu de responsabilisation. Les données des utilisateurs, qui sont souvent recueillies sans transparence ou consentement adéquat, sont extraites par les géants technologiques et utilisées pour alimenter leurs activités mondiales sans réinvestissement économique substantiel dans les économies africaines (Akintolu, 2025). Cette exploitation des données africaines pour en tirer profiter, généralement désignée sous le terme « colonialisme des données », exacerbe les inégalités existantes (Musikali, 2022) et garantit d'autant plus la

position de l'Afrique en tant que bénéficiaire net de l'économie numérique mondiale. De plus, l'expansion croissante de la désinformation, les discours haineux et d'autres contenus nocifs en ligne ont disproportionnellement affecté les États africains, dans lesquels les cadres réglementaires sont souvent mal équipés pour remédier à ces problèmes (Okereke et coll., 2021). Ces effets disproportionnés sont en partie imputables à des cadres réglementaires faibles, à une littératie numérique limitée et au manque de ressources des institutions incapables de contrôler et de traiter efficacement les menaces numériques. Cette vulnérabilité exacerbe l'instabilité politique, les tensions ethniques et les crises de santé publique, ce qui creuse d'autant plus les écarts économiques et sociaux existants.

Cependant, la marginalisation de l'Afrique de la gouvernance mondiale des géants technologiques n'est pas irrémédiable. En fait, les défis de l'Afrique dans le domaine de la gouvernance numérique constituent pour ce continent une occasion de prendre les rênes du développement d'un modèle de gouvernance adapté aux besoins et aux priorités propres à la région. La position unique de l'Afrique présente plusieurs avantages distincts : le continent connaît une croissance rapide en matière d'utilisation numérique; sa population est jeune et technologiquement habile, et elle a besoin de solutions localement appropriées plus inclusives pour remédier aux problèmes posés par la gouvernance technologique mondiale. Le nombre des utilisateurs d'Internet est passé d'environ 181 millions en 2014 à environ 646 millions en 2024, et selon les projections, ce nombre dépassera 1,1 milliard de dollars d'ici à 2029 (Tila, 2025). La population jeune du continent s'étend aussi rapidement : plus de 60 % des Africains ont moins de 25 ans, et on s'attend à ce que cette tranche de la population suscite une transformation économique et technologique substantielle au cours des décennies à venir (Mpemba et Munyati, 2023).

Deux exemples illustrent les défis et les leçons apprises concernant la réglementation et la gouvernance des géants technologiques :

→ **Les efforts de protection des données du Nigeria** : En 2019, le Nigeria a adopté un règlement sur la protection des données du Nigeria (NDPR), qui a constitué l'une des premières tentatives exhaustives de protection des données et des renseignements personnels du continent. Le NDPR a pour objectif de

<sup>1</sup> Voir <https://gs.statcounter.com/social-media-stats/all/africa>.

sauvegarder les données personnelles pour faire en sorte que les géants technologiques qui opèrent dans le pays se conforment à des normes de protection des renseignements personnels plus strictes (Akintola et Akinpelu, 2021). Ce règlement est une réponse directe aux craintes croissantes concernant l'exploitation des données africaines par des entreprises étrangères qui les utilisent sans offrir de protection ou de ré-investissement adéquats. Le GDPR impose des amendes aux entreprises qui ne se conforment pas à ces normes, ce qui marque un important pas vers la protection des données des citoyens africains face à la domination technologique étrangère (Udoh et Olajide, 2021). Cependant, l'application de ce règlement demeure complexe en raison de capacités locales limitées et de la nature mondiale des géants technologiques concernés.

→ **Les efforts du Kenya de réglementer**

**l'économie numérique :** Le Kenya donne un autre exemple d'un gouvernement qui a pris des mesures pour atténuer le pouvoir régional des entreprises technologiques mondiales. En 2021, le Kenya a promulgué une loi sur la protection des données (DPA) parallèlement à d'autres règlements numériques axés sur la gestion de la collecte, de l'entreposage et de l'utilisation des données personnelles. De plus, l'autorité chargée de réglementer la concurrence du Kenya a, suite à des enquêtes, pénalisé des entreprises multinationales comme Google et Meta en raison de leur refus de se conformer aux lois fiscales et de protection des données locales (Kevins et Brian, 2022). Ces mesures signalent une tentative du Kenya de créer un écosystème numérique plus équitable en veillant à ce que les entreprises technologiques étrangères contribuent à l'économie locale, plus particulièrement en leur imposant des taxes et en adoptant des pratiques de protection des données responsables (Erforth et Martin-Shields, 2022). Malgré tout, ces efforts se heurtent souvent à la résistance d'entreprises d'envergure mondiale, ce qui provoque une bataille de pouvoir continue dans la sphère numérique.

Ces exemples du Nigeria et du Kenya montrent que bien que l'Afrique fasse des progrès pour réglementer les entreprises technologiques mondiales, les défis liés à l'application des règlements et le besoin de cadres plus solides demeurent substantiels. L'une des principales

lacunes est que, dans ces deux exemples, les efforts sont en grande partie inspirés par des modèles européens, et qu'ils n'ont pas été adéquatement adaptés pour tenir compte des événements technologiques, économiques ou socio-culturels locaux. Il n'en reste pas moins qu'ils constituent un point de départ utile et contiennent des leçons apprises sur la façon dont les nations africaines peuvent commencer à reprendre le contrôle de leurs paysages numériques et à utiliser la gouvernance comme un outil visant à favoriser des économies numériques plus durables et plus équitables. Leurs lacunes témoignent aussi, et c'est important, de l'impératif de chercher des solutions propres à un contexte donné au lieu d'adopter des approches à l'emporte-pièce qui partent du principe qu'il est possible de les transplanter efficacement d'une région à l'autre, une leçon que nous devrions avoir apprise il y a longtemps durant toutes ces décennies d'échecs en matière de développement.

---

## Le potentiel de l'Afrique de devenir un chef de file

La position de l'Afrique à titre de consommatrice de solutions technologiques mondiales ne signifie pas qu'elle ne peut pas décider de créer des cadres de gouvernance pour ces géants technologiques. En fait, le continent a l'occasion de jouer un rôle de chef de file dans le remodelage des conversations mondiales à propos des règlements numériques. L'Afrique abrite la population la plus jeune du monde, et cette tranche de la population participe de plus en plus au monde numérique, ce qui fait de ce continent un centre d'innovation numérique (Němečková, 2021). Cette population représente une occasion en or de développer des solutions novatrices et avant-gardistes conformes aux valeurs africaines.

De plus, l'économie numérique de l'Afrique s'étend rapidement : de plus en plus de pays africains développent des stratégies et des initiatives numériques qui visent à tirer parti du potentiel de la technologie pour favoriser le développement social et économique. La contribution de l'économie numérique de l'Afrique au PIB du continent va jusqu'à 180 milliards de dollars US (Teleanu et Kurbalija, 2022). Au fur et à mesure que ce continent devient un acteur de

plus en plus important de l'économie numérique mondiale, le besoin de cadres de gouvernance dirigés par des Africains croît. Ces cadres peuvent non seulement répondre aux besoins uniques de l'Afrique, mais aussi servir de modèles pour d'autres régions du monde qui tentent de réglementer le pouvoir des géants technologiques.

L'Afrique peut développer un cadre de gouvernance en fonction des besoins et des défis propres à ses divers pays et communautés. Comme ce continent abrite plus de 1,4 milliard de personnes qui parlent plus de 2 000 langues, la diversité linguistique et culturelle est au centre de la conception de politiques numériques inclusives que les entreprises technologiques mondiales omettent souvent (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2025). En même temps, des défis courants comme l'instabilité politique (et pour preuve : au moins 23 pays africains ont subi un conflit ou des troubles importants en 2023; des niveaux de corruption élevés, 44 des 54 pays africains ayant une note inférieure à 50 sur l'indice de perception de la corruption de Transparency International) soulignent la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation solides en matière de gouvernance (Banoba, Mwanyumba et Kaninda, 2025). De plus, comme plus de 490 millions d'Africains n'avaient pas encore accès à l'électricité en 2023, les limites liées à l'infrastructure requièrent des approches réglementaires qui tiennent compte d'un accès inégal à la technologie (El Hillo, 2025). En concevant des solutions de gouvernance technologique qui tiennent compte de ces réalités, les pays africains peuvent créer un système réglementaire qui non seulement protège les consommateurs et atténue l'exploitation grâce à des plateformes étrangères, mais favorise aussi l'innovation locale et fait en sorte que l'économie numérique profite à tous les citoyens.

Le leadership africain en matière de gouvernance technologique mondiale pourrait prendre de nombreuses formes. On pourrait, par exemple, établir des cadres réglementaires pan-africains, peut-être dans le cadre de l'Union africaine, afin de régler d'importants problèmes comme la protection des renseignements personnels, l'inclusion numérique, la responsabilisation corporative et la cybersécurité. La Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, également

connue sous le nom de Convention de Malabo, pourrait, notamment, servir de point de départ pour créer des règlements continentaux qui accordent la priorité à la protection des données et aux droits numériques. De tels cadres constitueraient aussi un fondement que les pays africains pourraient utiliser pour collaborer au développement de solutions qui reflètent leurs intérêts collectifs au lieu de dépendre de règlements imposés par des puissances étrangères.

Bien que la Convention de Malabo contienne des progrès dont on peut tirer parti, il faut aussi tirer les leçons de ses lacunes. En effet, cette convention a été confrontée à d'importants défis à cause de la lenteur de sa ratification : en 2023, seulement 15 pays l'avaient ratifiée, ce qui limite son application. Le fait qu'elle ne soit pas adoptée à grande échelle vient d'une volonté politique limitée, de cadres juridiques nationaux inadéquats et d'une capacité technique insuffisante des États membres de mettre en œuvre ses dispositions efficacement (Thaladar, 2023).

En sus de la lenteur de sa ratification et d'une volonté politique limitée, la Convention de Malabo a été confrontée à d'autres défis majeurs :

- **Un manque de sensibilisation et de priorités :** Comme nombre de gouvernements n'ont pas accordé la priorité à la législation sur la sécurité numérique, souvent en raison de problèmes plus immédiats comme la pauvreté, les conflits et les crises sanitaires, la réalisation des objectifs de la convention a été retardée.
- **Des contraintes au niveau des ressources :** Nombre de nations africaines n'ont pas les ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour mettre en œuvre des cadres de protection des données et de cybersécurité complexes, ce qui rend la conformité à la convention difficile.
- **Des faiblesses institutionnelles :** La faiblesse ou le sous-développement des institutions réglementaires ainsi qu'une coordination limitée entre les organismes régionaux ont empêché la domestication efficace et l'application des normes de la convention.
- **La diversité des systèmes juridiques :** Le vaste écart entre les traditions et les systèmes juridiques des pays africains rendent l'harmonisation difficile, ce

qui complique l'alignement des lois nationales sur la convention.

- **La mobilisation du secteur privé** : Il y a une collaboration insuffisante avec le secteur technologique privé, qui joue un rôle majeur dans l'écosystème numérique de l'Afrique et est essentiel pour l'efficacité de la cybersécurité et la gouvernance des données.
- **Des défis transnationaux** : Les cybermenaces traversent souvent les frontières, mais la coopération et le partage de l'information entre les nations africaines demeurent limités, ce qui sape toute réponse continentale coordonnée (Carnegie Endowment for International Peace, 2023).

Ensemble, ces facteurs ont contribué à l'impact limité de cette convention au cours de la dernière décennie et constitueront des problèmes majeurs qu'il faudra surmonter si le continent doit gouverner avec succès son avenir numérique.

Vous trouverez ci-dessous deux exemples de pays qui font d'énormes progrès dans le domaine de la gouvernance numérique et façonnent leurs propres cadres réglementaires :

- **La vision de transformation numérique du Rwanda** : Le Rwanda se positionne parmi les chefs de file de la gouvernance numérique et de l'innovation technologique sur le continent africain. Lancé en 2015, le Smart Rwanda Master Plan (plan directeur intelligent du Rwanda) est une stratégie globale conçue pour favoriser l'économie numérique du Rwanda et améliorer la gouvernance par la technologie. L'un des principaux aspects de ce plan est la promotion de l'inclusion numérique, dans le but principal d'accroître l'accès à l'Internet et de veiller à ce que les citoyens profitent de la transformation numérique (Ingabire, 2024).

Au cours de la dernière décennie, le Smart Rwanda Master Plan a fait faire des pas de géant à la transformation numérique du pays. Kigali a été classée la ville la plus intelligente de l'Afrique par l'African Smart City Index (indice des villes africaines intelligentes) de 2023, car elle excelle dans les domaines de la gouvernance électronique, de l'innovation et de l'intégration environnementale. Parmi ses accomplissements clés, mentionnons l'expansion de la couverture du réseau 4G LTE à hauteur de 96,7 % du pays;

le lancement d'IremboGov, qui offre plus de 100 services gouvernementaux en ligne; et l'établissement de la Kigali Innovation City (ville de l'innovation de Kigali) afin de promouvoir un écosystème technologique prospère<sup>2</sup>. Le Rwanda a aussi établi la Rwanda Utilities Regulatory Authority (autorité réglementaire des services publics du Rwanda) pour superviser le secteur des télécommunications et assurer l'équité des pratiques des fournisseurs de services numériques. De plus, le Rwanda est depuis toujours à l'avant-garde de la protection des données, ce pays ayant adopté des politiques alignées sur les normes internationales de la protection des renseignements personnels (Aguilar et Keenan, 2023). Cette approche a aidé le Rwanda à devenir un modèle pour d'autres pays africains qui tentent de tirer parti de la technologie à des fins de développement tout en veillant à accorder la priorité aux besoins locaux.

- **La loi sur la protection de l'information personnelle de l'Afrique du Sud (POPIA)** : L'Afrique du Sud a fait des progrès substantiels dans la création d'un cadre réglementaire pour la protection des données et des renseignements personnels. Entrée en vigueur en 2021, la POPIA fait partie des lois de protection des données les plus complètes de l'Afrique. Cette loi régit la collecte, l'entreposage et la diffusion des données personnelles et assure le droit à la protection des renseignements personnels (Prinsloo et Kaliisa, 2022). Elle fait partie des efforts de gouvernance numérique plus larges de l'Afrique du Sud, qui comprennent aussi des initiatives visant à promouvoir la cybersécurité et l'innovation numérique. Cette loi a encouragé des entreprises technologiques tant locales qu'internationales à adopter des pratiques plus transparentes et responsables en Afrique du Sud (Adams et coll., 2021).

Les exemples du Rwanda et de l'Afrique du Sud illustrent tous les deux comment des pays africains prennent des mesures proactives pour façonner leur avenir numérique en accordant la priorité à l'inclusion numérique, à la protection des données et aux cadres réglementaires qui répondent aux besoins locaux tout en remédiant aux problèmes posés par les géants technologiques mondiaux. Ces exemples montrent comment l'Afrique peut

<sup>2</sup> See <https://atlasofurbantech.org/cases/rwa-smart-rwanda/>.

développer des modèles de gouvernance qui reflètent ses réalités socio-économiques uniques et sauvegarder sa souveraineté numérique (Soulé, 2024). À l'instar du NDPR du Nigeria, de la DPA du Kenya et de la POPIA de l'Afrique du Sud, ces lois de protection des données empruntent des principes clés du Règlement général sur la protection des données (RGDP) de l'Union européenne, comme le consentement des utilisateurs, la minimisation des données et les avis de violation, mais n'ont souvent pas la même capacité d'exécution ni le même soutien institutionnel. Cette comparaison montre que bien que les nations africaines fassent d'importants progrès en matière de gouvernance numérique, une réglementation efficace exige plus qu'un simple alignement sur des normes mondiales; en effet, il faut aussi une volonté politique de l'appliquer et l'infrastructure requise à cette fin.

---

## L'appel à l'action de l'Afrique : recommandations politiques

### Établir un cadre de gouvernance numérique pan-africain

Les nations africaines doivent collaborer pour créer un cadre de gouvernance numérique continental unifié sous les auspices de l'Union africaine. Il vaut la peine de surmonter les immenses défis connexes, car un tel cadre renforcerait le pouvoir de négociation collectif de l'Afrique avec les entreprises technologiques mondiales, protégerait les droits numériques des citoyens et favoriserait une économie numérique plus équitable sur tout le continent. Pour atteindre cet objectif, les nations africaines pourraient adopter une intégration régionale échelonnée, investir dans une infrastructure numérique commune et construire une capacité légale et techniques grâce à des partenariats publics-privés et à des programmes de formation dirigés par l'Union africaine. Une harmonisation politique coordonnée et la participation inclusive des intervenants aideraient aussi à faire en sorte que le cadre reflète les diverses réalités de l'Afrique et encourage la cohésion continentale.

Ce cadre doit être axé sur des problèmes majeurs comme la protection des renseignements personnels, la cybersécurité, les droits numériques et la responsabilisation corporative en s'inspirant des accords régionaux existants, comme la Convention de Malabo, plus particulièrement de la priorité que cette convention accorde à l'harmonisation de la cybersécurité, à la protection des données personnelles et aux lois sur les transactions électroniques sur tout le continent. Cette convention offre aussi un cadre juridique fondamental qui, s'il est renforcé par des mécanismes d'exécution plus solides, une ratification plus large et un soutien institutionnel plus fort, pourrait servir de tremplin à l'élaboration d'un cadre plus global et plus facilement applicable dirigé par l'Union africaine. Ses lacunes actuelles, comme une adoption et une mise en œuvre limitées, témoignent de la nécessité d'instaurer un engagement politique et une coopération régionale durables et de renforcer les capacités pour faire en sorte que les futurs efforts soient inclusifs et efficaces. Les pays africains doivent unir leurs forces pour élaborer des règlements qui répondent aux besoins uniques du continent afin de faire en sorte que l'exploitation des données africaines par des géants technologiques soit minimisée et que les écosystèmes numériques soient inclusifs et équitables. Ce cadre pourrait aussi constituer une base de collaboration avec d'autres régions, surtout celles du Sud qui sont confrontées à des défis similaires, comme l'Amérique latine et l'Asie du Sud, afin de créer une norme mondiale pour une gouvernance technologique qui accorde la priorité aux économies en développement.

### Renforcer les institutions et les lois de protection des données nationales

Pour atténuer l'exploitation des données africaines et assurer la protection des renseignements personnels de leurs citoyens, les pays africains doivent promulguer des lois nationales de protection des données solides alignées sur des pratiques exemplaires internationales, comme le RGDP, tout en tenant compte des contextes locaux discutés dans ce mémoire. En dépit de leur diversité, les 54 pays de l'Afrique ont en commun des défis similaires, comme la fragmentation de l'infrastructure numérique, une capacité réglementaire limitée et une vulnérabilité à l'exploitation par des entreprises technologiques étrangères puissantes. Ces expériences communes, en sus d'une connectivité mobile croissante et

d'une population jeune qui croît rapidement, constituent un argument de taille pour instaurer une collaboration continentale afin d'élaborer un cadre de gouvernance numérique unifié qui reflète les intérêts collectifs de l'Afrique et amplifie sa voix sur la scène mondiale. Ce travail comprend la création ou le renforcement d'organismes de protection des données capables d'assurer l'exécution des règlements et la protection des droits des citoyens.

En établissant des directives claires sur la propriété des données, le consentement et l'utilisation des renseignements personnels par des géants technologiques étrangers, les nations africaines peuvent faire en sorte que l'économie numérique serve les intérêts de leurs citoyens et limiter l'exploitation de leurs données. En sus d'être claires, ces directives doivent être adaptées aux besoins et aux réalités spécifiques des nations africaines, et tenir compte de facteurs comme les craintes liées à la protection des renseignements personnels, les disparités socio économiques et divers niveaux de littératie numérique. Par exemple, ces directives pourraient comprendre des processus de consentement culturellement sensibles qui tiennent compte de diverses pratiques de communication, des politiques de protection des données qui protègent les populations vulnérables et des mécanismes solides de responsabilisation des entreprises technologiques en cas d'exploitation ou de fuite de données.

Ces directives doivent promouvoir l'innovation locale afin de faire en sorte que ces données ne soient pas seulement protégées, mais aussi exploitées pour favoriser une croissance économique durable sur tout le continent. Les pays doivent aussi favoriser la coopération régionale afin de normaliser les lois sur la protection des données et de créer un front uni pour assurer la souveraineté des données. La coopération régionale pour élaborer des lois normalisées de protection des données encouragerait non seulement la diminution des abus des géants technologiques étrangers, mais stimulerait aussi l'économie numérique de l'Afrique en habilitant la croissance de jeunes pousses technologiques locales. En associant cette initiative à la Zone de libre-échange continentale africaine et à son Protocole sur le commerce numérique, on renforcerait le bien-fondé d'un cadre réglementaire unifié en veillant à ce que les normes de protection des données soient alignées sur les efforts plus larges d'intégration économique. Cet alignement

pourrait créer un environnement plus favorable pour l'émergence d'entreprises technologiques locales qui faciliteraient le commerce transfrontalier, la circulation des données et l'innovation tout en favorisant une économie numérique concurrentielle qui profiterait tant aux entreprises qu'aux consommateurs africains.

## Promouvoir les initiatives d'inclusion et de connexion numériques

Pour que l'Afrique puisse profiter pleinement de son économie numérique croissante, il est crucial d'accorder la priorité à l'inclusion numérique. Les gouvernements africains doivent investir dans des projets d'infrastructure visant à améliorer l'accès à Internet, surtout dans les régions rurales et sous-desservies, et à réduire le coût de la connectivité. Il est crucial d'investir dans des projets d'infrastructure non seulement pour améliorer l'accès à Internet, mais aussi pour réduire la dépendance du continent vis-à-vis de l'infrastructure de géants technologiques étrangers, qui s'accompagne souvent de limites à la souveraineté du contrôle, des prix et des données.

En construisant une infrastructure plus localisée et plus résiliente, les gouvernements africains pourraient accroître la concurrence, abaisser les coûts et offrir un accès plus équitable aux services de sorte à créer potentiellement un espace dans lequel les entreprises technologiques locales pourraient prospérer et innover. Ce faisant, ils réduiraient aussi la dépendance du continent vis-à-vis des entreprises américaines, ce qui permettrait aux gouvernements africains d'avoir plus d'influence sur les services numériques et l'utilisation des données à l'intérieur de leurs frontières. Il faut prévoir des incitatifs pour favoriser les partenariats publics-privés avec des entreprises technologiques afin de faire en sorte que les technologies numériques soient non seulement accessibles, mais aussi abordables. Ces initiatives procureraient à un segment plus large de la population africaine les outils nécessaires pour participer à l'économie numérique et en profiter.

## Établir un forum de la technologie et du commerce numérique africain

Les gouvernements africains devraient créer un « forum de la technologie et du commerce numérique africain » pour faciliter le dialogue entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile

et les innovateurs technologiques régionaux. Si ce forum est créé dans le cadre de l'Union africaine, il pourrait servir à tirer parti du mandat pan-africain de l'Union pour assurer une participation et une coordination à grande échelle, bien que le principal défi serait d'assurer l'équilibre entre la supervision par l'Union africaine et le besoin d'agilité et de liberté de réaction des acteurs du secteur privé et de la société civile, qui pourrait parfois se heurter aux processus bureaucratiques de l'Union africaine. Ce forum pourrait servir d'espace de partage de pratiques exemplaires, de discussions concernant les politiques sur le commerce numérique et de négociation de conditions avec des entreprises technologiques mondiales concernant des enjeux comme la souveraineté des données, l'accès au marché et la concurrence équitable. Il constituerait aussi un moyen potentiel d'aider les pays africains à unir leurs forces pour remédier aux problèmes liés aux monopoles technologiques, à la réglementation des contenus en ligne et aux conséquences éthiques des technologies émergentes. Dans le cadre de ce forum, l'Afrique pourrait intensifier sa présence dans les discussions mondiales sur le commerce numérique et la gouvernance technologique, en préconisant des politiques qui accordent la priorité aux besoins en développement du continent.

### Encourager l'innovation et le développement de l'écosystème technologique local

En termes d'objectifs à plus long terme, il faut que les gouvernements mettent en œuvre des politiques qui favorisent le développement d'écosystèmes technologiques locaux. En dépit des obstacles évidents et substantiels à l'atteinte de cet objectif, de tels efforts devraient, au fil du temps, comprendre un investissement dans des incubateurs technologiques, des accélérateurs et des programmes éducatifs axés sur la promotion de jeunes pousses et d'innovateurs technologiques africains. En ouvrant l'accès à du financement et à des marchés, et en créant un environnement réglementaire qui soutient l'innovation locale, on favoriserait l'émergence d'une industrie numérique concurrentielle mieux alignée sur les besoins uniques de l'Afrique. En appuyant les entreprises technologiques locales, l'Afrique pourrait réduire sa dépendance vis à vis des géants technologiques étrangers, créer des solutions locales qui servent mieux sa population, et ainsi offrir des solutions de remplacement aux plateformes mondiales existantes. Ces efforts

renforceront aussi le pouvoir de négociation de l'Afrique avec les entreprises technologiques internationales de sorte que leurs activités contribuent davantage aux économies locales.

---

## Conclusion

L'Afrique se situe à un carrefour en termes de gouvernance technologique mondiale. Bien que, depuis toujours, ce continent ait été un récipiendaire passif de politiques façonnées par d'autres nations, les défis posés par les géants technologiques donnent clairement à l'Afrique l'occasion de devenir un chef de file de la conversation mondiale sur la gouvernance numérique. En tirant parti de son économie numérique croissante, de la jeunesse de sa population et de ses défis uniques, l'Afrique peut créer un modèle de gouvernance qui accorde la priorité à ses propres besoins tout en offrant aussi un cadre à d'autres régions. Le leadership de l'Afrique dans ce domaine profiterait non seulement au continent, mais contribuerait aussi à l'émergence d'une économie numérique mondiale plus équitable et mieux équilibrée. L'heure où l'Afrique doit prendre les rênes de la gouvernance des géants technologiques mondiaux a sonné.

---

## Ouvrages cités

- . 2024. *La souveraineté numérique en Afrique : au-delà de la propriété locale des données*. Mémoire No 185 du CIGI. Waterloo, ON : CIGI. [www.cigionline.org/publications/digital-sovereignty-in-africa-moving-beyond-local-data-ownership/](http://www.cigionline.org/publications/digital-sovereignty-in-africa-moving-beyond-local-data-ownership/).
- Adams, Rachel, Fola Adeleke, Dominique Anderson, Ahmed Bawa, Nicola Branson, Alan Christoffels, Jantina de Vries et coll. 2021. « POPIA Code of Conduct for Research. » *South African Journal of Science* 117 (5/6): 20–31. <https://sajs.co.za/article/view/10933>.
- Aguilar, Marco et Greta Keenan. 2023. « Rwanda digital transformation: Charting the future of global data access. » *Forum économique mondial*, le 18 septembre. [www.weforum.org/impact/rwanda-digital-transformation/](http://www.weforum.org/impact/rwanda-digital-transformation/).
- Akintola, Simisola O. et Dorcas A. Akinpelu. 2021. « The Nigerian Data Protection Regulation 2019 and data protection in biobank research. » *International Data Privacy Law* 11 (3): 307–18. <https://doi.org/10.1093/idpl/ipab011>.
- Akintolu, Abisoye. 2025. « Evaluating data privacy across Africa: Toward a unified GDPR-inspired framework. » IAPP, le 30 avril. <https://iapp.org/news/a/evaluating-data-privacy-across-africa-toward-a-unified-gdpr-inspired-framework>.
- Alonso-Trabanco, Jose Miguel. 2025. « The Significance of Bitcoin (BTC) for National Power. » In *The Geoeconomics of the International Monetary Order: Money and Power in the 21st Century*, édité par Jose Carrillo-Pina and Oleksandr Sharov, 211–35. Cham, Suisse: Palgrave Macmillan.
- Banoba, Paul, Robert Mwanyumba et Samuel Kaninda. 2025. « CPI 2024 for Sub-Saharan Africa: Weak Anti-Corruption Measures Undermine Climate Action. » *Transparency International*, le 11 février. [www.transparency.org/en/news/cpi-2024-sub-saharan-africa-weak-anti-corruption-measures-undermine-climate-action](http://www.transparency.org/en/news/cpi-2024-sub-saharan-africa-weak-anti-corruption-measures-undermine-climate-action).
- Carnegie Endowment for International Peace. 2023. « Continental Cyber Security Policymaking: Implications of the Entry Into Force of the Malabo Convention for Digital Financial Systems in Africa. » Événement virtuel, le 10 juillet. <https://carnegieendowment.org/events/2023/07/continental-cyber-security-policymaking-implications-of-the-entry-into-force-of-the-malabo-convention-for-digital-financial-systems-in-africa?lang=en>.
- Cronin, Audrey Kurth. 2023. « How Private Tech Companies Are Reshaping Great Power Competition. » *Kissinger Center Paper*. Johns Hopkins School of Advanced International Studies, août. <https://sais.jhu.edu/kissinger/programs-and-projects/kissinger-center-papers/how-private-tech-companies-are-reshaping-great-power-competition>.
- El Hillo, Yacoub. 2025. « Decoding Africa's Energy Journey: Three Key Numbers. » *Groupe des Nations Unies pour le développement durable*, le 27 janvier. <https://unsdg.un.org/latest/stories/decoding-africa-s-energy-journey-three-key-numbers>.
- Erforth, Benedikt et Charles Martin-Shields. 2022. « Where Privacy Meets Politics: EU-Kenya Cooperation in Data Protection. » *Tiré de Africa-Europe Cooperation and Digital Transformation*. Londres, R.-U. : Routledge. [www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9781003274322-10/privacy-meets-politics-benedikt-erforth-charles-martin-shields](http://www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9781003274322-10/privacy-meets-politics-benedikt-erforth-charles-martin-shields).
- Forum africain de la concurrence. 2024. *ACF Digital Platforms Landscape Study*. Novembre. [www.compcom.co.za/wp-content/uploads/2025/06/ACF-Digital-Platform-Study.pdf](http://www.compcom.co.za/wp-content/uploads/2025/06/ACF-Digital-Platform-Study.pdf).
- Ingabire, Paula. 2024. « Rwanda's data governance: Navigating data governance in the public sector. » *Commentaire*, Brookings Institution, le 2 mai. [www.brookings.edu/articles/rwandas-data-governance-navigating-data-governance-in-the-public-sector/](http://www.brookings.edu/articles/rwandas-data-governance-navigating-data-governance-in-the-public-sector/).
- Kevins, Jerameel et Kibet Brian. 2022. « Defining Data Protection in Kenya: Challenges, Perspectives and Opportunities. » *Pré-impression*, SSRN, le 8 novembre. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=4270712](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4270712).
- Khanal, Shaleen, Hongzhou Zhang et Araz Tæihagh. 2025. « Why and how is the power of Big Tech increasing in the policy process? The case of generative AI. » *Policy and Society* 44 (1): 52-69-8747.
- Lindman, Juho, Jukka Makinen et Eero Kasanen. 2023. « Big Tech's power, political corporate social responsibility and regulation. » *Journal of Information Technology* 38 (2): 144–59. <https://doi.org/10.1177/02683962221113596>.
- Mano, Winston. 2022. « Big Tech's Scramble for Africa: An Afrokological Critique. » *Tiré de Media Ownership in Africa in the Digital Age*, édité par Winston Mano et Loubna El Mkaouar. Abingdon, UK: Routledge.
- Mpemba, Chido et Chido Munyati. 2023. « How Africa's youth will drive global growth. » *Forum économique mondial*, le 16 août. [www.weforum.org/stories/2023/08/africa-youth-global-growth-digital-economy/](http://www.weforum.org/stories/2023/08/africa-youth-global-growth-digital-economy/).
- Musikali, Lois M. 2022. « Data Colonialism: The New Frontier in Corporate Governance and the 'Corporations and Human Rights' Discourse. » *Governance Journal* 1 (3): 83–113. <https://repository.daystar.ac.ke/server/api/core/bitstreams/37a92e0f-0282-4a5e-9852-391fafd99c2e/content>.
- Musoni, Melody. 2024. « Envisioning Africa's AI governance landscape in 2024. » *Note d'information no 177 de l'ECDPM*. Le 29 janvier. <https://ecdpm.org/work/envisioning-africas-ai-governance-landscape-2024>.
- Němečková, Tereza. 2021. « Digital transformation of Africa: On track to be connected to the global digital economy? » *Tiré de Africa in a Multilateral World*, édité par Albert Kasanda et Marek Hrubec, 171–88. Londres, R.-U. : Routledge. [www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781003187097-14/digital-transformation-africa-tereza-n%C4%9Bme%C4%8Dkov%C3%A1](http://www.taylorfrancis.com/chapters/edit/10.4324/9781003187097-14/digital-transformation-africa-tereza-n%C4%9Bme%C4%8Dkov%C3%A1).
- Nielsen, Rasmus Kleis et Sarah Anne Ganter. 2022. *The Power of Platforms: Shaping Media and Society*. New York, NY: Oxford University Press.

- Okereke, Melody, Nelson Ashinedu Ukor, Lilian Muthoni Ngaruiya, Chikwe Mwansa, Samar Mohammed Alhaj, Isaac Olushola Ogunkola, Hadi Mohammed Jaber et coll. 2021. « COVID-19 Misinformation and Infodemic in Rural Africa. » *The American Journal of Tropical Medicine and Hygiene* 104 (2): 453–56. <https://doi.org/10.4269/ajtmh.20-1488>.
- Okolo, Chinasa T. 2023. « AI in the Global South: Opportunities and challenges towards more inclusive governance. » Commentaire, Brookings Institution, le 1er novembre. [www.brookings.edu/articles/ai-in-the-global-south-opportunities-and-challenges-towards-more-inclusive-governance/](http://www.brookings.edu/articles/ai-in-the-global-south-opportunities-and-challenges-towards-more-inclusive-governance/).
- Oloyede, Abdulkarim A., Nasir Faruk, Nasir Noma, Ebinimi Tebepah et Augustine K. Nwaulune. 2023. « Measuring the impact of the digital economy in developing countries: a systematic review and meta-analysis. » *Heliyon* 9 (7): e17654. <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2023.e17654>.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 2025. « L'UNESCO et la promotion des langues en Afrique : diversité culturelle et multilinguisme. » Nouvelles, le 27 février. [www.unesco.org/fr/articles/lunesco-et-la-promotion-des-langues-en-afrique-diversite-culturelle-et-multilinguisme](http://www.unesco.org/fr/articles/lunesco-et-la-promotion-des-langues-en-afrique-diversite-culturelle-et-multilinguisme).
- Ovide, Shira. 2021. « Big Tech Has Outgrown This Planet. » *The New York Times*, le 29 juillet. [www.nytimes.com/2021/07/29/technology/big-tech-profits.html](http://www.nytimes.com/2021/07/29/technology/big-tech-profits.html).
- Parramore, Lynn. 2023. « Everyone Versus Google: Will Big Tech Be Held Accountable? » Institute for New Economic Thinking, le 28 septembre. [www.ineteconomics.org/perspectives/blog/everyone-versus-google-will-big-tech-be-held-accountable](http://www.ineteconomics.org/perspectives/blog/everyone-versus-google-will-big-tech-be-held-accountable).
- Prinsloo, Paul et Rogers Kaliisa. 2022. « Data privacy on the African continent: Opportunities, challenges and implications for learning analytics. » *British Journal of Educational Technology* 53 (4): 894–913. <https://doi.org/10.1111/bjet.13226>.
- Qu, Jason, Ric Simes et John O'Mahony. 2017. « How Do Digital Technologies Drive Economic Growth? » *Economic Record* 93 (S1): 57–69. <https://doi.org/10.1111/1475-4932.12340>.
- Simpson, Erin et Adam Conner. 2021. « How To Regulate Tech: A Technology Policy Framework for Online Services. » Center for American Progress, le 16 novembre. [www.americanprogress.org/article/how-to-regulate-technologique-a-technologie-policy-framework-for-online-services/](http://www.americanprogress.org/article/how-to-regulate-technologique-a-technologie-policy-framework-for-online-services/).
- Soulé, Folashadé. 2023. *La navigation des partenariats numériques de l'Afrique dans un contexte de rivalité mondiale*. Mémoire No 180 du CIGI. Waterloo, ON : CIGI. [www.cigionline.org/publications/navigating-africas-digital-partnerships-in-a-context-of-global-rivalry/](http://www.cigionline.org/publications/navigating-africas-digital-partnerships-in-a-context-of-global-rivalry/).
- Sweeney, Mark. 2025. « Trump threatens tariffs on countries that 'discriminate' against US tech. » *The Guardian*, le 26 août. [www.theguardian.com/us-news/2025/aug/26/donald-trump-tariffs-us-tech-uk-digital-services-tax-eu](http://www.theguardian.com/us-news/2025/aug/26/donald-trump-tariffs-us-tech-uk-digital-services-tax-eu).
- Tafese, Tevin. 2022. « Digital Africa: How Big Tech and African Startups Are Reshaping the Continent. » GIGA Focus — Africa No. 6, octobre. [www.giga-hamburg.de/en/publications/giga-focus/digital-africa-how-big-tech-and-african-startups-are-reshaping-the-continent](http://www.giga-hamburg.de/en/publications/giga-focus/digital-africa-how-big-tech-and-african-startups-are-reshaping-the-continent).
- Teleanu, Sorina and Jovan Kurbalija. 2022. *Stronger digital voices from Africa: Building African digital foreign policy and diplomacy*. Diplo Foundation.
- Teleanu, Sorina et Jovan Kurbalija. 2022. *Stronger digital voices from Africa: Building African digital foreign policy and diplomacy*. Diplo Foundation. [www.diplomacy.edu/resource/report-stronger-digital-voices-from-africa/](http://www.diplomacy.edu/resource/report-stronger-digital-voices-from-africa/).
- Thaldar, Donrich. 2023. « Harmonizing Africa's Data Governance: Challenges and Solutions. » Petrie-Flom Center, le 6 novembre. <https://petrieflom.law.harvard.edu/2023/11/06/harmonizing-africas-data-governance-challenges-and-solutions/>.
- Thaldar, Donrich. 2023. « Harmonizing Africa's Data Governance: Challenges and Solutions. » Petrie-Flom Center, le 6 novembre. <https://petrieflom.law.harvard.edu/2023/11/06/harmonizing-africas-data-governance-challenges-and-solutions/>.
- Tila, Christy. 2025. « Internet penetration in Africa February 2025, by country. » Statista, le 27 novembre. [www.statista.com/statistics/1124283/internet-penetration-in-africa-by-country/](http://www.statista.com/statistics/1124283/internet-penetration-in-africa-by-country/).
- Tila, Christy. 2025. « Internet penetration in Africa February 2025, by country. » Statista, le 27 novembre. [www.statista.com/statistics/1124283/internet-penetration-in-africa-by-country/](http://www.statista.com/statistics/1124283/internet-penetration-in-africa-by-country/).
- Udoh, Victoria et David Ademola Olajide. 2021. « Data Protection in Nigeria: A Review of the Nigerian Data Protection Regulation 2019 and the Need for Nigeria to Sign the African Convention on Data Protection. » Pré-impression, SSRN, le 9 février. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3766819>.



---

## À propos du CIGI

Le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) est un groupe de réflexion indépendant et non partisan dont les recherches évaluées par des pairs et les analyses fiables incitent les décideurs à innover. Grâce à son réseau mondial de chercheurs pluridisciplinaires et de partenariats stratégiques, le CIGI offre des solutions politiques adaptées à l'ère numérique dans le seul but d'améliorer la vie des gens du monde entier. Le CIGI, dont le siège se trouve à Waterloo, au Canada, bénéficie du soutien du gouvernement du Canada, du gouvernement de l'Ontario et de son fondateur, Jim Balsillie.

---

## About CIGI

The Centre for International Governance Innovation (CIGI) is an independent, non-partisan think tank whose peer-reviewed research and trusted analysis influence policy makers to innovate. Our global network of multidisciplinary researchers and strategic partnerships provide policy solutions for the digital era with one goal: to improve people's lives everywhere. Headquartered in Waterloo, Canada, CIGI has received support from the Government of Canada, the Government of Ontario and founder Jim Balsillie.

---

## Credits

Directrice des programmes **Dianna English**  
Gestionnaire de programmes principale **Ifeoluwa Olorunnipa**  
Gestionnaire, publications **Jennifer Goyder**  
Conceptrice graphique **Sami Choudhary**

Droit d'auteur © 2026 par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale

Les opinions exprimées dans le présent document n'engagent que l'auteur et ne traduisent pas nécessairement celles du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale ni de ses administrateurs.

Pour toute demande de renseignements sur les publications, veuillez envoyer un courriel à [publications@cigionline.org](mailto:publications@cigionline.org).



Le texte de ce travail est autorisé en vertu de CC BY 4.0. Pour un exemplaire de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.

En cas de réutilisation ou de diffusion, veuillez inclure cet avis de droits d'auteur. Ce travail peut renfermer du contenu (y compris, et entre autres, des graphiques, des tableaux et des photographies) utilisé ou reproduit sous licence ou avec l'autorisation de tiers. L'autorisation de reproduire ce contenu doit être obtenue directement d'un tiers.

« Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale » et « CIGI » sont des marques de commerce déposées.

67 Erb Street West  
Waterloo, ON, Canada N2L 6C2  
[www.cigionline.org](http://www.cigionline.org)

---

CIGI